



Chômage, salaires, temps de travail : les idées détonnantes de la métallurgie

Le patronat propose de rétablir des allocations dégressives et de moduler la durée de travail selon la conjoncture.

MARCLANDRÉ

SOCIAL Le « Manifeste pour l'industrie », que la fédération patronale de la métallurgie (UIMM) prépare pour l'automne dans le cadre de la présidentielle, commence à se dessiner. Et ses grandes lignes devraient détonner ! Dans un document préparatoire, l'UIMM avance plusieurs « pistes à explorer » ambitieuses, afin de « construire une flexibilité du marché du travail ». « Il s'agit d'axes que nous devons affiner et chiffrer », confirme un cadre de la plus importante fédération du Medef, qui tenait hier sa convention.

Cette note a été rédigée par Pierre Cahuc, professeur à Polytechnique, après avoir auditionné une vingtaine d'universitaires, chercheurs, hauts fonctionnaires, consultants, avocats, responsables syndicaux, chefs d'entreprise, DRH... L'économiste propose des angles de réforme sur trois champs : l'assurance-chômage, le service public de l'emploi et le contrat de travail.

« Il est souhaitable de limiter le coût et l'impact de l'assurance-chômage », écrit-il, suggérant de revenir sur les conditions d'indemnisa-

tion généreuses accordées aux travailleurs temporaires et surtout aux intermittents du spectacle. Un sujet tellement explosif que syndicats et patronat l'ont prudemment « oublié » lors des dernières négociations sur l'assurance-chômage.

Redéfinir le licenciement économique

Autre pilule qui risque d'être difficile à avaler par certains syndicats : considérant enfin que « les modalités d'indemnisation sont insuffisamment incitatives pour certaines catégories de salariés, notamment les plus qualifiés », Pierre Cahuc suggère de verser une prime aux chômeurs qui retrouvent un emploi avant la fin de leur durée d'indemnisation, mais surtout de rétablir une forme de dégressivité des allocations. « On a eu un système dégressif dans les années 1990 qui n'a pas prouvé son efficacité », a critiqué hier, lors de la convention, Stéphane Lardy, le « M. Emploi » de FO. En revanche, « afin de limiter l'usage des contrats courts », Pierre Cahuc juge utile d'étudier un système « dans lequel les cotisations diminuent avec l'ancienneté dans l'entreprise » ou encore un « bonus-malus

sur les cotisations patronales » - deux revendications syndicales.

L'économiste propose également de donner plus de marges de négociation aux partenaires sociaux dans l'entreprise, en permettant via un accord collectif d'« ajuster temporairement la durée du travail et les rémunérations des salariés, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la conjoncture ». Bref, pouvoir augmenter salaires et temps de travail quand l'entreprise fait face à une hausse temporaire de ses commandes... et les baisser en période de vaches maigres. « De tels ajustements ont contribué à amortir l'impact sur l'emploi de la récession de 2008 en Allemagne, plaide Pierre Cahuc. En France, les très fortes limites imposées à de telles pratiques contraignent les entreprises à ajuster l'emploi » - en clair, à remédier intermédiaires et CDD, voire à licen-

Le président de l'UIMM, Frédéric Saint-Geours, à la Grande Arche de la Défense, hier. BOURIGAULT/L'ŒIL DU DIAPH



cier - pour « s'adapter aux fluctuations de leur activité ».

Le chercheur, qui militait en 2007 pour un contrat de travail unique - idée reprise par le candidat Sarkozy mais jamais mise en œuvre, faute de soutien patronal et syndical -, recommande enfin de revoir la définition du licenciement économique, « qui repose sur une distinction peu claire entre sauve-

garde et amélioration de la compétitivité des entreprises ». Pour lui, la France se caractérise par « une exceptionnelle insécurité juridique de la rupture du contrat de travail » et des obligations de reclassement « particulièrement contraignantes » qui conduisent les entreprises à multiplier le recours aux CDD et à l'intérim « pour préserver leurs capacités d'adaptation ». ■

Ajuster temporairement la durée du travail et les rémunérations des salariés

PIERRE CAHUC PROFESSEUR À POLYTECHNIQUE

D'UNE ENTREPRISE FRANÇAISE

À UNE MULTINATIONALE

